

# LES DROITS DES VICTIMES



INFRACTION



**DROIT DE DÉPOSER PLAINTÉ**  
Entraîne l'ouverture d'une enquête



PROCÉDURE  
JUDICIAIRE



**DROIT À UN AVOCAT**  
et à l'aide juridictionnelle  
sous conditions de ressources



**DROIT DE SE CONSTITUER  
PARTIE CIVILE**  
pour engager une action en justice  
pour obtenir indemnisation



EN CAS DE POURSUITE  
DEVANT LE TRIBUNAL



**DROIT D'ÊTRE ENTENDU PAR UN JUGE**



EXÉCUTION  
D'UNE CONDAMNATION



**DROIT DE DEMANDER À ÊTRE INFORMÉ**  
de l'exécution de la peine

**DROIT D'INFORMER LE JUGE**  
des atteintes à ses intérêts